

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

E FOOT 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère



SAISON 2024-2025

Ensemble de PV n° 676
du 24 octobre 2024



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995 et sera rebaptisé Espace Michel Muffat-Joly le 3 juillet 2022.



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 17 octobre 2024 à 18h30

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

Présent(e)s : Mmes BRAULT Annie – STRAPPAZZON Laurie - MM. BOULORD Jean Marc --
COCHARD Jean Luc – LOSA Jean Michel - MALLET Marc – MAZZOLENI Laurent - MONIER Patrick –
MONTMAYEUR Marc – NURIT Fabien - THEVENIN Cyril - VACHETTA Michel –VEYRET Bernard

Excusés : MM. BOURGEOIS Samuel - BUOSI Bernard - CHASSIGNEU Guy – CICERON Fabien -
SCCELLIER Christian - SOZET Jean Louis - TRUWANT Thierry

Assiste : Mme Elisabeth DA ROCHA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 3 septembre 2024
2. Courriers et informations diverses
3. Nouvelles candidatures commissions et commission des Présidents
4. Gestion des amendes des jeunes arbitres
5. Préparation réunion ANPDF
6. Positionnement des joueurs U20
7. Lieu et date Assemblée Générale Hiver
8. Etude des vœux
9. Présentation des comptes
10. Questions diverses

Ouverture de séance à 18 h 30 par Hervé GIROUD GARAMPON :

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 3 Septembre 2024

Marc MONTMAYEUR apporte une précision " voir questions diverses" :

"Il est rappelé qu'un appel est fait d'office sur une sanction à partir de 6 matchs de suspension, lorsque le club fait appel, l'appel sera à titre principal. Le Comité de Direction reste libre pour autant de faire appel chaque fois qu'il le juge nécessaire."

2. Courriers et informations diverses

➤ **A.G de la LAuRAFoot, le 27 octobre à TOLA VOLOGE** : un changement de date oblige à revoir la liste des participants :

- GIROUD-GARAMPON Hervé
- BOULORD Jean Marc
- BRAULT Annie
- CICERON Fabien
- COCHARD Jean Luc
- FERRER Brigitte
- MALLET Marc
- MONIER Patrick
- MONTMAYEUR Marc
- SOZET Jean-Louis
- TRUWANT Thierry
- VACHETTA Michel
- VEYRET Bernard

Le comité de direction fixe les modalités de déplacement de la délégation.

➤ **Journée arbitrage la POSTE du 4 au 27 octobre 2024**

Cette nouvelle édition placée sous le signe du recrutement et de la fidélisation. La C.D.A. assure le suivi de cette opération.

➤ Hervé GIROUD-GARAMPON lit le courrier de l'avocat du **club de U.S.**

VILLAGE OLYMPIQUE, suite à l'audience de conciliation au C.N.O.S.F.. Ce courrier précise notamment que le club a décidé de ne pas engager de procédures judiciaires.

➤ Hervé GIROUD-GARAMPON lit le courrier d'un papa qui se plaint de la gestion de l'apprentissage de son fils au sein de son club. Ce papa précise qu'il est impossible d'entrer en contact avec qui que ce soit au sein du club.

Si l'ensemble des membres du comité directeur regrette cette nouvelle situation "dégradante" à l'égard d'un jeune, il constate que beaucoup de clubs sont dans la compétition à outrance même dans les basses catégories, faisant fi des valeurs essentielles à l'évolution de l'enfant. Courrier transmis à la commission Technique.

La discussion s'ouvre sur la gestion de ces clubs qui ne veulent pas gérer les U6-U7 voire U8-U9, *"qui n'apprennent pas à faire les lacets et qui après se font un plaisir de les récupérer une fois dégrossis."*

➤ Un autre courrier est présenté par le président Hervé GIROUD-GARAMPON, suite au congrès de l'A.N.P.D.F. (Association Nationale des Présidents de District de Football). Cette missive met en avant le plan d'engagement de la F.F.F. axé sur 3 priorités :

- Lutter contre toutes les formes de violences et de discriminations
- Soutenir des actions concourant au développement de la citoyenneté de l'insertion sociale et professionnelle de l'inclusion de la mixité.
- La mise en place d'actions permettant à notre football de relever les défis environnementaux auxquels il doit faire face.

➤ Un document du Dr Laurent DUPERRON, Président de la commission régionale médicale, sur la commotion cérébrale dans le football amateur permettant de prendre en charge les joueurs sur le terrain et adapté à un public non médical.

➤ Thierry TRUWANT propose de regrouper sur un même site les finales de coupe foot entreprises et de semaine et les deux finales vétérans. Charge au président de la commission de trouver un lieu géographique propice. Dans ce même courrier, Thierry présente le coût des dotations aux clubs organisateurs des finales de coupe.

➤ Courrier de M. Youssef N'AIT DRISS, président de la C.D.A., demandant au Comité de Direction de prendre une décision quant à la suite à donner à la carrière d'un arbitre. Hervé GIROUD-GARAMPON précise que la C.D.A. est à même, selon ses propres règlements du statut de l'arbitrage, de prendre la ou les décisions qui s'imposent dans ce genre de situations administratives.

➤ Courrier du club de VER SAU, se portant candidat pour l'organisation de la journée nationale de juin 2025, catégories U6/U7 ou U8/U9.

➤ Courrier du club de LA COTE St ANDRE, se portant candidat pour l'organisation de la journée nationale de juin 2025, catégories U8/U9.

➤ Hervé GIROUD-GARAMPON remercie les deux administratives Elisabeth et Nathalie pour le travail plus que conséquent fourni depuis la reprise de juillet. Une réorganisation du travail du secrétariat est envisagée pour la prochaine saison.

3. Nouvelles candidatures commissions et commission des Présidents

➤ Le Comité de Direction enregistre et valide la candidature de Pierre GAUDE au titre d'instructeur pour la commission de discipline.

➤ Le Comité de Direction enregistre la démission de Fabien CICERON, trésorier du DISTRICT ISERE de FOOTBALL, à compter du 30/06/2025. Le Comité de Direction remercie chaleureusement Fabien pour le travail effectué durant deux mandats et lui souhaite chance et réussite dans ses nouveaux projets.

Le Comité de Direction est dans l'urgence de trouver un nouveau trésorier et en appelle aux candidats volontaires.

En parallèle, se pose dès à présent le problème de la comptabilité. Il faut rapidement trouver solution à ce problème de gestion. Les candidatures sont les bienvenues.

➤ Le Comité de Direction enregistre les candidatures de Mourad MOUSSA, président du club de SASSENAGE et de Maksut KOLBASI, président du club des TURCS de GRENOBLE pour rejoindre la commission des présidents.

Le bilan des membres de cette commission est dressé. Il manque encore un président sur la Basse-Isère, un sur le secteur de Voiron et un sur le Grésivaudan. Cette commission doit vivre pour apporter des visions et des idées extérieures.

4. Gestion des amendes des jeunes arbitres

Se pose la question du comment récupérer les amendes attribuées aux arbitres alors qu'ils ne sont pas en caisse de péréquation. Diverses solutions sont avancées.

Après discussion, les amendes pour les arbitres non indemnisés directement par le district seront imputées à leurs clubs comme pour leurs autres licenciés. Il appartient aux clubs, comme pour leurs autres licenciés, de décider des suites à donner.

5. Préparation réunion l'A.N.P.D.F.

Rappel : le DISTRICT ISERE de FOOTBALL accueille cette année, la réunion de l'A.N.P.D.F. (Association Nationale des Présidents de District de Football). Réunion qui regroupe les présidents de 18 districts du secteur 4 soit le sud-est de la France.

Grâce au méticuleux travail de Thierry TRUWANT, l'organisation et le planning des 3 journées (18-19-20 octobre 2024) sont finalisés.... Hôtel, visites, réception

6. Positionnement des joueurs U20

Suite à la circulaire de la LAuRAFoot au sujet de la future application de l'art. 167 des R.G. de la F.F.F. et de l'art. 23 des R.G. de la LAuRAFoot sur les équipes supérieures/inférieures,

Dès la saison 2024-2025, la Commission Régionale des Règlements considère qu'un joueur de catégorie U20 n'ayant pas besoin de surclassement pour jouer en Séniors, l'équipe U20 doit être comparée à une équipe Séniors, entraînant des restrictions de participation pour le joueur U20.

De fait, Jean Marc BOULORD, président de la commission des Règlements, présente un tableau récapitulatif des diverses situations et possibilités pour un joueur U20.

Je suis joueur U20.
J'ai joué une rencontre de ...

La semaine suivante, cette équipe ne jouant pas, je ne peux jouer qu'en ... (catégorie verte)

**PARTICIPATION des JOUEURS de CATEGORIE U20
aux CHAMPIONNATS Séniors**
MODIFICATION d'APPLICATION de l'art. 167 des R.G. de la F.F.F.
(uniquement la catégorie U20.)
(Les joueurs U17, U18 et U19 sont toujours concernés par l'article 167.6 des R.G. de la F.F.F.)

Séniors R1	→	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
U20 R1	→	Séniors R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors R2	→	Séniors R1	U20 R1	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
U20 R2	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors R3	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors D1	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
U20 D1	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors D2	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
U20 D2	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	Séniors D3	Séniors D4	Séniors D5
Séniors D3	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D4	Séniors D5
Séniors D4	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D5
Séniors D5	→	Séniors R1	U20 R1	Séniors R2	U20 R2	Séniors R3	Séniors D1	U20 D1	Séniors D2	U20 D2	Séniors D3	Séniors D4

Un débat s'ouvre quant au maintien, suite à cette nouveauté, du championnat U20 pour les années à venir **ou** au retour à un championnat U19.

Jean Marc BOULORD donne pour exemple d'un club ayant une équipe en U20 D1 ou D2 et sa première équipe senior en D3. D'une part, ses joueurs U20 seront considérés comme brûlés lorsqu'ils auront disputé plus de 5 matchs en U20 et ne pourront évoluer en D3 lorsque l'équipe U20 ne jouera pas le même week-end.

Ce document sera mis en ligne sur le site du DISTRICT ISERE de FOOTBALL.

7. Lieu et date Assemblée Générale Hiver

Le club support est le club de BOURGOIN-JALLIEU F.C. (salle à définir)

L'assemblée aura lieu soit le 22 novembre en soirée soit le 23 novembre le matin.

8. Etude des vœux - l'intégralité des vœux est à consulter sur le PV Spécial AG (à venir)

- 1- Les clubs qui se créent, ont des difficultés à verser les 1000 €, bloqués pendant 3 ans ajoutés aux 600€ réclamés par la LAuRAFoot. Hervé GIROUD-GARAMPON propose que soit remplacé le mot dépôt de garantie par provision ce qui permettra au district d'imputer sur ces 1000€ les frais dès la première année.

Vœu validé à l'unanimité par le CD - Application immédiate

- 2- Championnat U15 (Réécriture)
validé à l'unanimité par le CD - Application immédiate

- 3- Tarifs
validé à l'unanimité par le CD - Application immédiate

- 4- Règlement challenge de la sportivité
validé à l'unanimité par le CD - Application immédiate

9. Présentation des comptes et des différents tarifs

Le président présente les comptes établis par le cabinet d'experts-comptables et apporte quelques précisions.

10. Questions diverses

➤ Laurie STRAPPAZZON informe le Comité de Direction de la création par la commission féminine d'une coupe U18 à 8, coupe dans laquelle s'intégreraient les équipes U18 à 11.

Jean Marc BOULORD fait remarquer que cela pose de nombreux problèmes règlementaires puisqu'une équipe à 11 est supérieure à une équipe à 8 ... problème des joueuses brûlées.

(Art. 4 Seniors à 8 F des Règlements du football féminin ...

Un club engageant une équipe à 11 et une à 8 ne peut utiliser dans les équipes à 8 que 2 joueuses ayant fait plus de 5 matchs en championnat avec la ou les équipes à 11.

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure la joueuse qui est entrée en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus)

D'autre part, Laurent MAZZOLENI rappelle que pour qu'une coupe puisse exister dans le district, il faut un minimum de 30 équipes dans la catégorie. Or ce n'est pas le cas.

➤ La réunion se termine par le signalement des clubs en défaut de trésorerie à la LAuRAFoot.

Le DISTRICT ISERE de FOOTBALL doit se montrer vigilant dans la surveillance de la trésorerie de ses clubs.

Séance clôturée à 22 h 00



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 22 octobre 2024

Procès-Verbal N° 676

APPEL A CANDIDATURES CLUB D'ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE ETE 2025

Si vous souhaitez accueillir l'Assemblée Générale d'Été le vendredi 27 ou samedi 28 juin 2025, vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir votre candidature, nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous !

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 14 au 20 octobre 2024

Senior D5 / Phase Unique -B

Féminines U18f A 11 / Phase 1 -C

U17 D3 / Phase 1 -B

U15 A 8 / Phase 1 -B

U13 D3 / Phase 1 -G

U13 D3 / Phase 1 -M

U13 D3 / Phase 1 -AH

581944 Ro-Claix Us 2

515256 Cessieu As 1

504338 Gieres Us 2

581969 Vallee De L'Hien 38 2

522619 Claix F. 1

511676 St Georges Commiers 4

536259 St Maurice Exil Am.L 2

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 14 au 20 octobre 2024 - Voir PV Commission FMI n° 676

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 OCTOBRE 2024

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. **Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale** du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement. Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 3 NOVEMBRE 2024 :

Liste des clubs concernés :

504266	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN
515122	GONCELIN CS
515259	U.S.C. AIGUEBELLE
524603	UO PORTUGAL
533035	VILLENEUVE AJA
533359	ST HILAIRE DU TOUVET
533557	GRENOBLE DAUPHINE AS
536496	ECHIROLLES SURIEUX
544456	FC 2A
547135	POISAT AC
548844	NIVOLET FC
564310	FC LE TOUVET
564622	LA PIERRE GRESIVAUDAN FC
564741	VALENCE FUTSAL 26
580990	PONTCHARRA AS
581009	TURCS DE GRENOBLE
581082	BREZINS FC (CHEQUE RECU SOUS RESERVE ENCAISSEMENT)
581459	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
582073	FUTSALL DES GEANTS
582776	F. C. AGNIN
590249	FROGES OC
612411	AIR LIQUIDE
615032	METROPOLITAINS FC
616067	SEMITAG FC
681077	FASSON A.S.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr

REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Secrétaire général	ttruwant@isere.fff.fr
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mblenlahrache@isere.fff.fr
CTDA	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 22 octobre 2024 à 16h00

- **Procès-Verbal N°676**

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, BRAULT Annie, SCARPA Vincent.

Excusé(e)s: PION Christophe, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, BONNARD Christophe, EL RHAFFARI Reda, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, VAILLANT Franck, BERTHELET Eric, Moumjid El Mostafa, BLANC Aline.

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

La commission d'appel rappelle aux clubs qu'elle est à leur disposition pour tout renseignement le mardi de 14h à 18h

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

La commission d'appel souhaite un bon et prompt rétablissement à sa secrétaire Aline BLANC suite à son hospitalisation.

COURRIERS CLUBS OU AUTRES

REVENTIN : Suite à votre mail et demande concernant la convocation du mardi 29 octobre 2024 dans le dossier n°24/25/01R, réponse vous a été donnée par retour de mail.

DOLOMIEU : Appel disciplinaire.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier 24-25-03D : Senior, D2, poule A, match n°28435470, ST CASSIEN 1 / DOLOMIEU 1 , du dimanche 29 septembre 2024

Appel du club de **DOLOMIEU** en date du jeudi 17 octobre 2024 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline dans son dossier n°24/04/01 lors de sa réunion du mardi 15 octobre 2024, notifiée au club et à l'intéressé le mercredi 16 octobre 2024 et parue au P.V 675 le jeudi 17 octobre 2024.

Appel portant sur « sur la sanction de l'éducateur / dirigeant responsable »

Appel recevable.

L'audition aura lieu le mardi 5 novembre 2024 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du district qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Et

Appel du **comité directeur du D.I.F** à titre principal en date 22 octobre 2024

Appel portant sur la décision de la commission de discipline parue au PV n° 675 du jeudi 17 octobre 2024 dans le dossier 24/04/01

Appel recevable.

Pour le P.V
Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V
La secrétaire de séance
Annie BRAULT



COMMISSION ARBITRES

MARDI 22/ 10/ 2024 à 18h30

Procès-Verbal N°676

Président : N'AIT DRISS Youssef

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie - LALO Aboubakar - - THEVENIN Cyril – VAGNEUX Luc -
SPARAPANO Patrick - CUSANNO Stéphane - KHAL AMENAY - SAINT ALBIN Laurent -DETHOOR
Sylvain -BELBACHIR Hamza - FERNANDES Carlos

Excusés : SABATINO Joseph - MORE Claude - ABELA Stephane - DEHMANI Monia - HUERTAS Pierre –
LAZAMI Fouad – SOZET Jean-Louis - CTDA BEN EL HADJ Hakim

Assiste : PICARD Brice (en visio).

arbitres@isere.fff.fr

Le 21 octobre a eu lieu le stage des observateurs au District de l'Isère de Football. Sous la houlette du CTDA Hakim Ben El Hadj, cette rencontre a recueilli l'unanimité et la satisfaction de tous par la richesse des échanges et de l'intérêt qu'elle a suscitée. Organisé dans l'optique de former au mieux nos observateurs et d'homogénéiser la conduite à tenir, l'esprit est que ce stage soit également bénéfique pour tous nos arbitres. La CDA remercie chaleureusement le CTDA Hakim Ben El Hadj et Jean-Marie Kodjadjanian pour la qualité de l'organisation.

NOTE AUX ARBITRES

**Le stage de rattrapage pour les arbitres absents aura lieu le :
11 novembre 2024 au District de 8h à 17h30.**

Les arbitres concernés sont invités à se présenter à **7h50 au Complexe Vieux-Melchior à Sassenage.**

La CDA informe que les entraînements arbitres se déroulent chaque mercredi à 18h30 au Stade de Fontaine.

Le Président de la CDA rappelle les règles concernant les paiements des arbitres par le District (péréquation seulement). Ceux-ci s'effectuant le 10 du mois suivant, aucune interrogation à ce sujet n'aura de réponse avant le 17 de ce même mois.

La CDA compte sur vous pour suivre cette procédure.

RELEVÉ DE DECISIONS

Suite à la décision de la CDA, M. BOUZIDI Azzedine est incorporé dans le pôle promotionnel D2P.

NOTE AUX ARBITRES

INFORMATIONS SAISON 2024 -2025

ARBITRES AVEC PROBLEMES DE DEFRAIEMENT LE JOUR DU MATCH :

Si problèmes de défraiements le jour du match par les clubs présents sur la rencontre concernée, il faut contacter cette saison à la commission des arbitres la personne responsable suivante qui s'occupe des impayés en lui envoyant un mail avec les justificatifs affairants :

Noms des clubs , match concerné , double de la feuille de frais .

HUERTAS Pierre : Mail = pierre.huertas@sfr.fr

TUTORAT

Tutorats reçus au 22/10/2024

AL JOUAID par KHIAL-DOUSSON 3/4

CHAARI Y par N'AÏT DRISS 4/4

OGAH par SAINT-ALBIN 3/4

SIDIBE par ARAUJO DA SILVA 2/4

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Amenay KHIAL	<u>Assistants</u> : Ligue/District Centraux : D1 – D2 <u>Ligue Jeunes</u> : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère Groupe Promotionnel	-	khialamnay@gmail.com
Jean-Marie KODJADJANIAN	<u>Centraux</u> : D3 - D4 – D5	06 21 31 09 49	designationarbitresisere@gmail.com
Fayçal MILED	<u>Féminines</u> : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.fr
Stephane CUSANNO	<u>District Jeunes</u> : U17 <u>Ligue Jeunes</u> : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
Cyril THEVENIN	<u>District Jeunes</u> : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Laurent SAINT ALBIN	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	tutorat.arbitres38@gmail.com
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

COURRIERS DES CLUBS

Demande d'arbitre

- JSSG : St Georges de Commiers – Poisat Séniors - D5 du 27 octobre 2024.

Transmis au désignateur. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos disponibilités.

Remerciements - JSSG : Le club St Georges de Commiers adresse ses remerciements à M. Mohamed YAHIA pour la qualité de son arbitrage et de son sens de pédagogie dont il a fait preuve tout au long de la rencontre Seyssinet AC 2 vs JSSG U15 - D2 - du 19/10/2024.

COURRIERS DES ARBITRES

Dorian D. : Arrêt de travail reçu. La CDA vous souhaite bon rétablissement.

Président

N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction

LALO Aboubakar

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 22 Octobre 2024 à 18H

Procès-Verbal N°676

Président
Présents

: DUTCKOWSKI Yohan

: DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courrier :

St Paul de Varces : Lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 26 ET 27 OCTOBRE 2024

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U20 D1	MOS3R	NIVOLAS	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB DE NIVOLAS
U20 D2 POULE D	MOS3R	NIVOLAS	BEJUIT ANDRE	FRAIS AU CLUB DE NIVOLAS



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 22 Octobre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 676

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; Montmayeur

REUNIONS U15-U17

Les réunions début de saison U15 U17 sont programmées du 10 au 24 Octobre 2024
La présence d'un responsable U17 et d'un responsable U15 de chaque club est nécessaire et utile.

Secteur	Date	Heure	Lieu
La Mure-Grésivaudan	10-oct	18h30	District
Grenoble	11-oct	18h30	District
Bièvre Valloire	14-oct	18h30	Stade Viriville
Basse Isère	21-oct	18h30	Stade Creys Mostel
St Marcellin- Voiron	24-oct	18h30	Stade Vinay

RECIDIVE CLUBS

Note au club de DOMENE : voir le PV des règlements vous concernant pour la non réalisation de vos obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Novembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Décembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
SAINT MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Janvier 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Janvier 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
F.C MOIRANS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 13 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
ST QUENTIN FALLAVIER

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 26 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
ST GEORGES DE COMMIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Avril 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
SAINT MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 16 Avril 2025

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
USVO (D1) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;
DEUX ROCHERS (U17D2) ; CHATTE (U15D2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2025

Saison 2024-2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Septembre 2025

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 676
sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes reçues et validées

Artas ; Asieg ; Balmes N.I ; Batie Divisin ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bouvesse ; Cessieu ; Claix F ; Collines ; Creys Morestel ; Corbelin ; Cremieu ; Crossey ; CS 4 Routes ; CVL38 ; Deux Rochers ; Dolomieu ; Domarin ; Domène ; ECBF ; Estrablin ; Faramans ; Formafoot ; Goncelin ; Grésivaudan ; Isle d'Abeau ; La Cote St Andre ; La Murette ; Lauzes ; LCA Foot 38 ; Le Rachais ; Le Versoud ; Liers ; Mahorais ; Moirans ; Pays Voironnais ; Pont de Claix ; Reventin ; Rives ; St Cassien ; St Geoire en Valdaine ; St Hilaire de la Cote ; St Joseph de Rivière ; St Lattier ; St Paul de Varces ; Seyssins ; Sud Isère ; Sure ; Tullins ; Turcs Verpillère ; Turcs de Grenoble ; UOP ; Uni Foot ; Vallée de la Gresse ; Vareze ; Ver Sau ; Vézeronce ; Vourey

Listes reçues mais NON validées

O.N.D ; la Batie Montgascon ; St Martin d'Uriage



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 22 octobre 2024

PV n° 676

Présents : Jacques Issartel, Elodie Diasparra, Christan Bayle, Diane Applanat, Laurie Strappazzon

Excusés : Lucie Mathieu, Alisson Poinard

Courriers : THIERRY TRUWANT, ACADEMIE DU BRION, CROLLES, COLLINES, CESSIEU, CHAMBERY, AIX, FREDERIC LAYER, VOUREY, FC2A, GUC, ELISABETH BELOT, BOURGOIN, DIANE APPLANAT, NIVOLAS

- **RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère**
- **Pour la saison 2024-2025, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.**
- **RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.**
- Bien penser à indiquer le n° du match pour toute demande de modification

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

COORDONNEES REFERENTS

SENIORS F : Jacques ISSARTEL 06 34 87 23 55

U18 F : Diane APPLANAT 07 89 62 38 97

U15 F : Christian BAYLE 06 16 80 48 24

U13 F : Allison POINARD 06 95 48 48 46

U10 F : Allison POINARD 06 95 48 48 46

RAPPEL REGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducatrices/ éducateurs ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min

U15F : 2 X 40 min

U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min

Séniors F à 8 et à 11 : 2 X 45 min

COULEURS DE MAILLOTS

Championnats Séniors District Isère

ARTICLE 34 / règlements généraux du District de l'Isère

Les maillots des joueurs doivent être obligatoirement numérotés de 1 à 14. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 14.

Le capitaine est responsable de la correspondance entre les numéros de maillots sur le joueur et sur la feuille de match.

Quand deux clubs se rencontrent, portant des couleurs similaires prêtant à confusion, **le club recevant** est tenu de porter des couleurs très distinctes de celle du visiteur.

Sur un terrain neutre, chaque équipe doit se présenter avec deux jeux de maillots de couleurs différentes et l'arbitre choisit les maillots à utiliser, après concertation avec les deux clubs.

En cas d'infraction à ces dispositions, des sanctions financières et sportives peuvent être prononcées à l'encontre du ou des clubs fautifs.

Championnats U18 F à 11 Inter-District géré par l'Isère

ARTICLE 32 / règlements généraux de la ligue LAURA FOOT

Les maillots des joueurs devront être obligatoirement numérotés de 1 à 14, numéros qui devront être portés dans l'ordre croissant sur la feuille de match en regard du nom du joueur.

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 14.

Toute absence de numéros pourra faire l'objet d'une amende. Si les couleurs indiquées dans leur demande d'engagement sont identiques ou prêtent à confusion, **le club visiteur** devra utiliser une autre couleur. Pour parer toute demande de l'arbitre ou autre nécessité, les clubs recevant doivent avoir à leur disposition avant chaque match, un jeu de maillots numérotés de 1 à 14, d'une couleur différente de la leur, qu'ils prêteront aux joueurs de l'équipe visiteuse. Ces maillots devront être en bon état et adaptés aux conditions météorologiques de la saison. Sur terrain neutre, le Club le plus récemment affilié doit changer de couleurs. Les équipes devront être uniformément et décemment vêtues aux couleurs respectives de chaque club (celles déclarées sur Footclubs).

Seuls les gardiens de but doivent porter des couleurs différentes des autres joueurs et de l'arbitre.

En cas d'infraction à ces dispositions, des sanctions pourront être prononcées par la Commission Sportive, conformément à l'article 200 des R.G. de la FFF.

COUPE SENIORS F A 11

Tour de cadrage : 24 novembre

1/8^{ème} : 9 mars

1/4 finale : 6 avril

½ finale : 25 mai

Finale : 8 juin

SENIORS F A 8

Poule A

J1 du 06/10

26993083 : ST SIMEON DE BRESSIEUX – RO CLAIX, le 01/11

Poule C

J1 du 06/10

26993151 : ST ALBIN DE VAULSERRE – ST JOSEPH DE RIVIERE, le 24/10 à 19H

COUPE SENIORS F A 8

Tour de cadrage : 24 novembre

1/8^{ème} : 9 mars

¼ finale : 6 avril

½ finale : 20 avril

Finale : 8 juin

U18F A 11

Poule B

J4 du 19/10

29603691 : CHAMBERY 2 – AIX, le 02/11

Lors des phases de brassage, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 clubs

COUPE U18F A 11

Coupe sous forme d'échiquier

14 décembre

08 mars

24 mai

Finale : 8 juin

COUPE U18F A 8

1/8^{ème} : 14 décembre

¼ finale : 8 mars

½ finale : 24 mai

Finale : 7 juin

COUPE U15F

1/16^{ème} : 14 décembre

1/8^{ème} : 8 mars

¼ finale : 5 avril

½ finale : 19 avril

Finale : 7 juin

U13F

- 1e phase : plateaux / inscription sur Google Form
- 2e phase : championnat

U10F

Des plateaux spécifiquement féminins auront lieu en phases automne et printemps

FOOT LOISIR

Merci d'envoyer un mail à la commission féminines pour inscrire votre équipe.

Nous aimerions commencer ce championnat rapidement / il pourrait commencer le 10 novembre

Equipes engagées :

FOOT FEMININ NORD ISERE, ST HILAIRE DE LA COTE, ESTRABLIN, SEREZIN DE LA
TOUR, FARAMANS

Jacques Issartel / Président

06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 22 octobre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 676

Président

: M. MALLET

Présents

: M MONTMAYEUR ; JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 19 et 20/10/2024)

U13D3	Poule M	VILLENEUVE AJA 2
U13D2	Poule K	ESTRABLIN 1
U13D2	Poule J	ENT ST Q FALL O.VIL 3
U13D2	Poule E	SEYSSINET AC 3
U15D3	Poule A	CROLLES FC 2
U17D3	Poule I	ESTRABLIN 1
U17D3	Poule K	GVHD 3
Seniors D5	Poule B	RO-CLAIX US 2
U15F A8 D2	Poule B	DEUX ROCHERS FC 1
U18F A8	Poule A	EYBENS OC 1
U18F A8	Poule B	DEUX ROCHERS FC 2
U18F A11	Poule B	CHAMBERY SAVOIE FOOT 2

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents

La fiche synthèse pour la FMI

Une fiche aide FMI pour les arbitres

Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 22 octobre 2024 à 19h00

Procès-Verbaux N° 676

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

INFORMATIONS

Rappel Report des matchs : les équipes sont invitées à formuler leur demande de report de match via FootClubs. En dehors de ces délais, si la demande de report est acceptée par le club adverse et la CFSE, il est convenu qu'**un seul report** pour le même match par la même équipe ne serait accordé (voir PV 572, réunion du 13/09/2022).

Rappel Jour des matchs : les matchs sont programmés **en semaine** du lundi au jeudi (FM datée au jeudi). Toutefois, avec l'accord **des 2 équipes** et de la CFSE, le match peut être décalé au vendredi ou au samedi.

Rappel Calendrier : le calendrier à respecter est celui qui paraît dans le PV de la CFSE (délai mises à jour site).

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

35. Métropolitains : noté (FM, match J03 vs St-Martin d'Uriage).

36. Turcs de Grenoble : noté (FM, match J03 vs ASPTT Grenoble).

37. Poizat : noté (renseignements FM).

38. ASPTT Grenoble : noté (match J03 vs Turcs de Grenoble).

39. Fasson : noté (FM, match J03 vs Deux Rochers).

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2024-2025 : en cours de mise à jour.

Liste des correspondants : accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2023-2024 au 02-01-2024 (<https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2024/01/Correspondants-2023-2024-au-02-01-2024.pdf>).

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Arbitrage : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.f, arbitres@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : toute annulation de match, le jour-même inclus, programmé à

Bachelard (ou à Espagnac) doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble, au 06.07.24.82.69, ou par mail à sport-planification@grenoble.fr

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Régional, 2^{ème} tour. Exempt : Air Liquide (38).

Régional, 3^{ème} tour. Air Liquide (38) – Qualifié AS Médical Plus (63) vs Lyon Sport Métropole (69). Samedi 26/10/2024.

COUPE DE L'ISÈRE

1^{er} tour

Match à jouer semaine du 28 au 31/10/2024

T01. Fontaine Les Îles 1 (D2) – Champagnier-Brié 1 (D3).

Match à jouer le 13/11/2024

T01. GSE 1 (D2) – St-Martin d'Uriage 1 (D1).

Mercredi 13/11/2024, 20h00. Les Petites Maisons, St-Martin d'Uriage.

2^{ème} tour

Le tirage au sort du 2^{ème} tour a été effectué par **Mr Florent NARDIN**, membre de la commission du statut de l'arbitrage.

Match à jouer le 04/11/2024

T02. Métropolitains 1 (D1) – Fontaine Les Îles 1 (D2).

Lundi 04/11/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

T02. Turcs de Grenoble 1 (D2) – Deux Rochers 1 (D2).

Lundi 04/11/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 04 au 07/11/2024

T02. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D3) – CEA Grenoble 1 (D3).

T02. Poisat 1 (D2) – Air Liquide 1 (D1).

T02. ASPTT Grenoble 1 (D2) – Rachais 1 (D1).

T02. ASPTT Grenoble 2 ST (D3) – St-Martin d'Hères 1 (D1).

T02. Froges 1 (D3) – St-Martin d'Uriage 1 (D1).

T02. Champagnier-Brié 1 (D3) – GSE 1 (D2).

T02. Goncelin 1 (D3) – St-Georges-de-Commiers 1 (D1).

T02. Vallée de la Gresse 2 (D2) – Jarrie-Champ 1 (D1).

T02. Fasson 1 (D2) – Abbaye 1 (D3).

T02. Sassenage 1 (D3) – Vallée de la Gresse 1 (D1).

T02. FC Oisans 1 (D3) – Tunisiens SMH 1 (D1).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Match à jouer le 28/10/2024

RJ01. Métropolitains 1 – Vallée de la Gresse 1.

Lundi 28/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Match à jouer le 28/10/2024

RJ01. GSE 1 – Deux Rochers 1.

Lundi 28/10/2024, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Calendrier à jour.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 22 OCTOBRE 2024 à 18h00

Procès-Verbal N°676

Président :

Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive,
Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

.....

Saison 2024/2025 :

Important :

Fournir au plus vite par Mail au District de l'Isère vos Gymnases et créneaux (jours et horaires) obligatoire en vue de la FMI.

Base Fc : Le dimanche, gymnase Roger Journet à Eybens. Coup d'envoi à 19h.

Si les 2 équipes jouent le même jour à domicile : D2 à 18h30 et D1 à 20h00.

L'Arbre de vie : Le samedi, gymnase Brahim Asloum à Bourgoin-Jallieu. Coup d'envoi à 19h00.

Pays Voironnais Futsal : le samedi gymnase lafaille 881 route du guillon 38500 Voiron
Coup d'envoi à 19H30.

Si les 2 équipes jouent le même jour à domicile : D2 à 17h45 et D1 à 19h30.

Picasso Futsal 2 : le vendredi 20h45 au gymnase Pablo Picasso Echirolles et lorsque l'équipe seniors 1 (R2) joue à Domicile le Dimanche 14h00 au gymnase Jean vilar Echirolles

Championnat :

Arbitrage et organisation :

La Commission Futsal organise une réunion le mardi 5 novembre 2024 à 19H00 au siège du District de l'Isère à Sassenage, avec Hakim BEN EL HADJ C.T.D.A. du District.

Ordre du jour :

- Point sur les futurs arbitres de Futsal
- Rappel des points que les clubs de Futsal doivent mettre en place (vestiaires, accueil...)
- Point sur l'avancement de la mise en place de la FMI.

Votre présence est indispensable.

Coupe Départementale Futsal Séniors :

Tour de cadrage S47 (du 19/11 au 24/11/24).

Prévisions pour la saison 2024/25 Commission Futsal pour les jeunes et féminines.

Noël du futsal (U6 à U9) : Week-end du 14-15 décembre 2024.

Coupe Départementale Futsal U13 à U15 : A partir de mi-décembre 2024 à fin février 2025.

Coupe Départementale Futsal : U17 et féminines séniors : A partir de décembre 2024 à fin janvier 2025.

Le Challenge National Futsal U18 Garçons et Seniors Féminins est reconduit pour cette saison 2024/25 sous la dénomination de **Coupe Nationale Futsal**. Les finales régionales se dérouleront le week-end du 08 et 09 février 2025.

Nous avons besoin des clubs pour réserver des créneaux dans les gymnases afin de développer le Futsal dans le département.

Correspondants de club :

Communiquer à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autres moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 22 octobre à 15h00

Procès-Verbal N° 676

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD,

Excusés : Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

BON à SAVOIR :

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION : P.V. n°668 – 667 – 662

NOMBRE de joueurs "MUTATION" : P.V. n°668 – 667 – 662

ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE : P.V. n°670

CHAMPIONNAT U17 : P.V. n°671

MUTES : P.V. n°671

CHAMPIONNAT et COUPE VETERANS : P.V. n°671

DUREE D'UN MATCH : P.V. n°675

CLUBS - Inactivités partielles

O. NORD DAUPHINE n°581423 : Catégorie Seniors F – Enregistrée le 01/07/24.

NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245 : Catégories U18 et U19 – Enregistrées le 01/07/24.

REGLEMENT DEFI JONGLAGE – U13 à 8

1. OBJECTIFS

- Accompagner les compétitions actuelles d'un exercice technique de base : le jonglage.
- Prendre en compte la formation technique du joueur dans une tranche d'âge très favorable aux acquisitions des fondamentaux.
- Prendre en compte les progrès individuels, pour que chaque participant ait droit au jeu.

2. ORGANISATION

Matériel : chaque équipe prévoit 6 ballons (Taille n°4).

CETTE EPREUVE EST ORGANISEE AVANT LES MATCHS.

Les joueurs se mettent en binôme par numéro de leur maillot (N°1 avec le N°1 adverse, etc.)

Ce sont les joueurs qui comptabilisent les contacts de l'adversaire qu'il défie et communique les performances (meilleure performance pied et meilleure performance tête).

Les éducateurs de chaque équipe collectent les performances des joueurs de leur équipe et inscrivent ENSEMBLE sur la fiche de résultats :

- Le total de chaque joueur
- Le total général des 8 meilleures performances.

La fiche de résultats sera jointe à la feuille de match, et envoyée obligatoirement au District de l'Isère de Football

3. REGLEMENT

Le Défi Jonglage est valable pour la 2^{ème} phase de la saison pour les poules D1, D2 et matchs de Coupes (Nationale, Régionale ou Départementale).

Lors des matchs de coupes, en cas d'égalité, ce sont les résultats du Défi Jonglage qui déterminent le vainqueur (et non les tirs aux buts).

Chaque joueur d'une équipe défie un joueur de l'équipe adverse sur l'opération jonglage :

50 pieds (libre) + 20 têtes. 2 essais sont effectués au pied ainsi qu'à la tête.

Aucune surface de rattrapage (autre que le pied et la tête)

Départ du ballon (au choix du joueur)

Si un joueur réalise sur 1 ou les 2 surfaces le maximum de contacts au 1er ou 2ème essai, il ne fera pas le ou les essais suivants.

Si les 2 équipes ont le même total général, on intègre les performances des meilleurs 9^{èmes}.

4. COTATION

L'épreuve de jonglage sera prise en compte dans le championnat.

Equipe vainqueur du Défi = 2 pts ;

Equipe perdante du Défi = 1 pt ;

Equipe ne participant pas au Défi = 0 pt

EVOCATION

Dossier n°281 : NIVOLAS n°518931 / TOUR-St CLAIR n°550032 – U15 – D3 – POULE K – Match n° 29411588 du 12/10/2024.

Le club de TOUR-St CLAIR a adressé un courriel au District ISERE Football le 15/10/2024: " *Le Club du F.C.T.C (Football Club la Tour St Clair) souhaite faire une demande d'évocation concernant le match Nivolos CS- FCTC (N° de match: 29411588).*

*Le joueur de Nivolos C.S **MONNEREAU Romain** (N° de licence 2547932986) susceptible d'avoir été inscrit et/ou participé à la rencontre du match de championnat U15 D3 J4 du samedi 12 octobre 2024, en état de suspension."*

DECISION

Considérant ce qui suit :

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réclamation - évocation du club TOUR-St CLAIR, formulée par courriel en date du 15/10/2024.

La Commission, usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF, s'est saisie du dossier.

Cette évocation a été communiquée au club NIVOLAS, qui a fait part de ses remarques à la Commission par courriel le 16/10/2024.

➤ Le joueur **MONNEREAU Romain**, licence n°2547932986 du club de NIVOLAS a été sanctionné par la Commission de Discipline du DISTRICT ISERE de FOOTBALL lors de sa réunion du 23/09/2024, de deux matchs ferme plus un match automatique à compter du 15/09/2024.

Il ressort de l'art. 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. que "*la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition*" Cette sanction a été publiée sur footclubs le 25/09/2024 et n'a pas été contestée.

Le joueur **MONNEREAU Romain**, licence n°2547932986 est inscrit sur la feuille de match.

➤ Article – 187.2 des R.G. de la F.F.F. : Évocation

"Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

... d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ; ...

➤ Après étude du calendrier de l'équipe U15-2 du club de NIVOLAS, la Commission constate que cette dernière a disputé une seule rencontre officielle après la date d'effet de la sanction :

- Le 21/09/2024 contre Ent. St QUENTIN FALLAVIER – VILLEFONTAINE

Le joueur **MONNEREAU Romain**, licence n°2547932986 n'a pas purgé sa sanction de deux matchs ferme et d'un match automatique.

Ce joueur n'était donc pas qualifié pour participer à la rencontre. ;

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité au club de NIVOLAS pour en reporter le bénéfice au club de TOUR-St CLAIR.

- NIVOLAS - n°518931 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- TOUR-St CLAIR - n°550032 : (3 (trois) points, 5 (cinq) buts)

Résultat de la rencontre : 3 / 5

➤ D'autre part, en application de l'article 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, la Commission des Règlements dit que :

➤ le joueur **MONNEREAU Romain**, licence n°2547932986 du club de NIVOLAS a purgé son match de suspension lors de cette rencontre mais **lui inflige un match ferme de suspension supplémentaire à compter du 28/10/2024 pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.**

➤ Le club de NIVOLAS est amendé de la somme de 107€ pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle. Les frais d'évocation : 51€ sont à la charge du club de NIVOLAS
Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

Dossier n°283 : St QUENTIN FALLAVIER - n°560979 / M.O.S.3R 4 - n°580951 : U17 – D3 – POULE J – Match n°29422221 du 19/10/2024.

Le club de **M.O.S.3R** a adressé un courriel au District ISERE Football le 22/10/2024 : " ..., le joueur **YOUNES BEN HAMID** numéro de licence 2547044723, a participé à cette rencontre alors que le joueur avait pris un carton rouge la semaine d'avant. Il n'avait donc pas le droit de participer à cette rencontre."

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de M.O.S.3R pour la dire **irrecevable.**

DECISION

Considérant ce qui suit :

- P.V. de la commission de discipline du mardi 15/09/2024, parue le jeudi 17/09/2024 :

" Erreur sur carton rouge.

Mention sur la FMI :

Exclusion du joueur, M. BENHAMD Younes licence N° 2547044723 du club de ENT. SQF OV, au lieu de M. OUADOUD Bilel licence N°2547994793 du club ENT. SQF OV.

Modification effectuée."

Ce n'est pas M. M. BENHAMD Younes mais M. OUADOUD Bilel du club de Ent. St QUENTIN FALLAVIER qui a été exclus.

La C.R. dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVE d'AVANT MATCH

Dossier N°284 : St QUENTIN FALLAVIER -CHANDIEU - n°560979 / NIVOLAS - n°518931 : U18 F à 11 – POULE C – MATCH n° 29603705 du 19/10/2024.

Le club de St QUENTIN FALLAVIER - CHANDIEU a écrit sur la F.M.I. : " ... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de la joueuse/des joueuses MAY LEE PERRIER, MANUELA GOMES, RAMA ZAOUALI, du club C.S. NIVOLAS VERMELLE, pour le motif suivant : la joueuse/les joueuses MAY LEE PERRIER, MANUELA GOMES, RAMA ZAOUALI est/sont interdite/interdites de surclassement."

Le club de St QUENTIN FALLAVIER -CHANDIEU a confirmé sa réserve par courriel le 19/10/2024.

DECISION

TERRAINS SUSPENDUS

N°282 : Club : VILLEFONTAINE - n°581501 – SENIORS – D1

- **Le match concerné par cette décision est prévu contre ST ANDRE le GAZ, le 02/11/2024**
Le match se jouera au complexe sportif de MOLEYE, chemin de la charlotte, 38670 CHASSE sur RHONE, le samedi 02/11/2024, horaire à déterminer.

TRESORERIE DU DISTRICT

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 OCTOBRE 2024

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. **Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale** du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement. Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 3 NOVEMBRE 2024 :

Liste des clubs concernés :

504266	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN
515122	GONCELIN CS
515259	U.S.C. AIGUEBELLE
524603	UO PORTUGAL
533035	VILLENEUVE AJA
533359	ST HILAIRE DU TOUVET
533557	GRENOBLE DAUPHINE AS
536496	ECHIROLLES SURIEUX
544456	FC 2A
547135	POISAT AC
548844	NIVOLET FC
564310	FC LE TOUVET
564622	LA PIERRE GRESIVAUDAN FC
564741	VALENCE FUTSAL 26
580990	PONTCHARRA AS
581009	TURCS DE GRENOBLE
581082	BREZINS FC (CHEQUE RECU SOUS RESERVE ENCAISSEMENT)
581459	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
582073	FUTSALL DES GEANTS
582776	F. C. AGNIN
590249	FROGES OC
612411	AIR LIQUIDE
615032	METROPOLITAINS FC
616067	SEMITAG FC
681077	FASSON A.S.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 22 octobre 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°676

Président : Michel Vachetta

Présents : Michel Vachetta, Daniel Guillard, Claude Maugiron, Annie Brault, Dan Marchal.

Excusés : Patrice Gallin, Daniel Hugot. Bernard Buosi, Gilbert Répellin, Gérard Bouat.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laura foot».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

RAPPEL

Modalités de modification de l'horaire des rencontres :

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes :

Pendant la période verte : Jusqu'à 9 jours avant le match (pour le samedi) et 10 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de foot-clubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes).

Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la période orange : A compter du vendredi 0h00 et jusqu'au mardi 12h00, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Sportive.

Pendant la période rouge : La semaine du match, à partir du mardi 12h00 sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

U 10-U11

Un premier bloc de 4 plateaux dont la journée d'accueil a été joué.

L'analyse de ces 4 premières journées de plateau ont permis quelques réajustements, soit à la demande des clubs, soit pour l'équilibre des divers secteurs.

Les plateaux de la seconde partie de cette première phase sont consultables sur le site du District ; les prochains plateaux à venir auront lieu le Samedi 9 Novembre.

Rappels de certaines règles fédérales :

- Temps de jeu équivalent pour tous les joueurs d'une équipe :
- **Planning du plateau :**
 - o L'équipe recevant dispute le 1^{er} et le 3^{ème} match.
 - o Arbitrage des rencontres par la 3^{ème} équipe.
 - o Les éducateurs et les joueurs remplaçants des deux équipes doivent être sur le même côté du terrain.

U 13

Rappel, le club recevant doit fournir la feuille de plateau qui est à télécharger sur le site dans la rubrique pratique, Foot animation, Docs utiles, feuille de plateau challenge national.

Pour rappel, les trois matchs sont précédés de l'épreuve du défi jonglage dont les résultats doivent être reportés sur cette feuille de plateau, ainsi que le résultat des 3 rencontres.

Le club recevant devra retourner cette feuille de plateau documentée à la commission sportive par scan et courrier.

Challenge Festival Isère : Les matchs de la première journée du challenge festival Isère sont consultables sur le site du district. Les rencontres sont programmées au 26 Octobre et doivent être précédées obligatoirement par le défi jonglage. Il est rappelé que pour cette compétition, les clubs doivent utiliser la FMI

Championnats et Challenges Festival :

La commission rappelle des règles à respecter au cours des rencontres :

Les éducateurs des deux équipes **doivent être positionnés sur le même côté.**

Les changements se font lors de la pause coaching, et les temps de jeu pour tous les joueurs doit être au minimum 50% du temps de jeu de la rencontre.

U 15

Club de POISAT D3 Poule G : Le problème informatique est résolu à partir du mardi 22 octobre 2024.

Les clubs de la poule G doivent utiliser la FMI pour les rencontres à venir.

Courrier : FC CROLLES, PETITES ROCHES SAINT HILAIRE

D3 :

Poule A : match CROLLES / DOMEME : la commission demande aux deux clubs de se mettre d'accord pour jouer un mercredi, avant le match retour.

Le match SAINT HILAIRE DU TOUVET/ PAYS D'ALLEVARD est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

U 17

D1 :

Matches reprogrammés au SAMEDI 02 NOVEMBRE 24

LCA FOOT / SAINT MARTIN D'HERES,

EYBENS 2 / RACHAIS.

GIERES 1 / TOUR SAINT CLAIR.

SUD ISERE / GVHD 1.

LCA FOOT / SEYSSINS 2 est reprogrammé au samedi 25 janvier 2025.

D2 :

Poule A :

SAINT GEORGES DE COMMIERS / MANIVAL1, est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

Poule B :

FC2A 1 / VALLEE DE LA GRESSE, est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

Poule D :

BOURGOIN 2 / MURETTE, est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

U17 D3 :

Poule F :

Le match NIVOLAS / SAINT JOSEPH DE RIVIERE est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

Poule I :

Le match ESTRABLIN / ENTENTE COLLINES BEAUREPAIRE est reprogrammé au samedi 2 novembre 2024.

POULES B et C

Les poules B et C des U17 D3, du fait du forfait général d'une équipe se retrouvent avec 5 équipes, ce qui génère qu'à chaque rencontre, une équipe se retrouve exempte. D'autre part, il s'avère que deux clubs ont sollicité la commission sportive pour rajouter une équipe supplémentaire.

Afin que ces deux clubs ne laissent pas des joueurs sans match avant le mois de Février (début de la seconde phase), la commission sportive programme des matchs entre ces deux clubs et les équipes exemptes, sans pour autant que **les résultats de ces matchs soient pris en compte pour le classement final** des deux poules B et C en fin de première phase.

Les clubs de ces deux poules B et C ainsi que les deux clubs demandeurs ont reçu sur leur messagerie un courrier donnant des précisions ainsi que le calendrier des matchs à jouer.

U 20

D1 et D2 : Afin de pouvoir reprogrammer des matchs en retard dans cette catégorie, la commission est dans l'obligation de reporter la dernière journée de cette 1° phase au 9 Novembre.

De ce fait, le 1° tour de coupe est programmé au 16 Novembre.

U20 D1 : Versoud / Eybens 2 est reprogrammé au 2 Novembre.

U20 D2 : Vallée du Guiers / LCA FOOT du 21/09/24 à jouer le 02 Novembre.

LCA FOOT / CORBELIN DU 05 Octobre à jouer en semaine après accord des deux clubs

2° Phase : Pour cette phase, la D1 sera composée de 10 clubs avec les deux premiers des 3 poules de la D1 1° phase et des équipes terminant à la 1° place des 4 poules de D2.

La D2 comprendra les équipes ayant terminé à la 3° et 4° place de D1, 1° phase et des équipes ayant terminé 2°, 3° et 4° des 4 poules de D2 1° phase, soit 18 équipes réparties en 2 poules de 9 équipes

SENIORS

Matchs remis programmés

D1

VALLÉE DE LA GRESSE / VILLEFONTAINE du 29 Septembre 24 au 27 OCTOBRE 24.

ST ANDRE LE GAZ / MOS3R 2 du 29 Septembre 24 au 27 OCTOBRE 24.

ST MARTIN D'HERES / VILLENEUVE du 29 Septembre 24 au 27 OCTOBRE 24.

SASSENAGE / PAYS VOIRONNAIS du 29 Septembre 24 Sans date.

D2

Poule A :

USVO GRENOBLE / ASIEG du 08 Septembre 24 au 27 Octobre 24.

USVO GRENOBLE / LA MURETTE 3 du 29 Septembre Sans date.

Poule B :

THODURE / FORMAFOOT BV du 29 Septembre 24 au 27 OCTOBRE 24.

RUY MONTCEAU / LA SURE du 29 Septembre 24 au 27 OCTOBRE 24.

D4

GRENOBLE DAUPHINE / MAHORAIS du 29 Septembre 24 au 27 OCTOBRE 24.

TUNISIENS SMH / GONCELIN du 29 Septembre 24 au 27 OCTOBRE 24.

VETERANS

Le tirage des coupes Nord Isère et Grenoble sont sur le site.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°676

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 25 octobre 2024 au lundi 28 octobre 2024

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 26 octobre 2024

Challenge U13 FESTIVAL ISERE

AJA VILLENEUVE/USVO à 10h30

Match Coupe U17 Crédit Agricole

AJA VILLENEUVE/US JARRIE CHAMP à 14h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 26 octobre 2024

Match U18F

GUC FOOTBALL FÉMININ/FC SUD ISERE à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

dimanche 27 octobre 2024

Match seniors D5

TURCS DE GRENOBLE 2/FC SAINT MARTIN D'HÉRES 3 à 12h30

Match seniors D3

TURCS DE GRENOBLE/FC VERSOUD à 15h00

lundi 28 octobre 2024

Match Foot Entreprise à 8

GSE/DEUX ROCHERS à 20h00

Match Foot Entreprise à 8

METROPOLITAINS/VALLEE GRESSE à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 27 octobre 2024

Match Féminines à 8

FC MISTRAL/SO PORTUGAL SMH à 10h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 26 octobre 2024

Challenge U13 FESTIVAL ISERE

AS BAJATIERE/ASIEC 2 à 14h

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 26 octobre 2024

CHALLENGE FESTIV NAT U13

US ABBAYE/FONTAINE 14h

dimanche 27 octobre 2024

Match Seniors D5
US ABBAYE 2/FCMG 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 26 octobre 2024
Match U20 D1
FC2A/VERSOUD FC 16h

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 26 octobre 2024
CHALLENGE FESTIV NAT U13
FC2A/EYBENS OC 14h
Match Seniors R2
FC2A/OC EYBENS à 20h00
dimanche 27 octobre 2024
Match U18 R1
GF38/FCVB à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 octobre 2024
Challenge U15 A DOMINGUEZ
USVO/GRESIVAUDAN2 à 15h00

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 1 novembre 2024 au lundi 4 novembre 2024

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 2 novembre 2024
Match Seniors D1
AJA VILLENEUVE/AML ST MAURICE EXIL à 19h

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 3 novembre 2024
Match Seniors D5
US ABBAYE 2/TUNISIENS SMH 2 à 12h00
Match Seniors D3
US ABBAYE/CLAIX FOOT à 14h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

dimanche 3 novembre 2024
Match Seniors D3
FC2A/TURCS DE GRENOBLE à 14h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 2 novembre 2024
Match Senior R1
GF382/CREST à 15h00

Match Seniors R2
FC2A/FC VÉNISSIEUX à 20h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 3 novembre 2024
Match Seniors D4
FCMG/AS GRESIVAUDAN à 14H30

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

dimanche 3 novembre 2024
Match Seniors D3
ASIEG 2/US ST PAUL VARCES à 12H00
Match Seniors D2
ASIEG/FC LAUZES à 14H30
lundi 4 novembre 2024
Match Foot Entreprise à 8
METROPOLITAINS/FONTAINE DES ILES à 20h00
Match Foot Entreprise à 8
TURCS/DEUX ROCHERS à 20h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 3 novembre 2024
Match Seniors D2
USVO/ASL ST CASSIEN à 14H30



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 22 octobre 2024

Procès-Verbal N°676

Président : Samuel BOURGEOIS

Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 24-25

IMPORTANT :

Tous les candidats doivent suivre l'un des parcours d'inscription ci-dessous :

- S'il finance sa formation : depuis le site maformation.fff.fr,
- Si le club finance sa formation : depuis portailclubs.fff.fr via le club auprès duquel il est affilié.

CFI U14-U19 LES 14 ET 28 NOVEMBRE

Liste des inscrits au 21 octobre

CFI U14-U19	
NOM PRENOM	CLUB
AIT HAMMOU Abdelouahed	F.C PAYS VOIRONNAIS annulé
BAHOUCHE Yassine	EYBENS OC
BAZIL Marc	NIVOLAS V. CS
BOUDJAHFA Nabil	ST MAURICE EXIL AM.L
CHENEVIÈRE Aurelien	EYBENS OC
COTTE Florian	ESTRABLIN
DEROMBISE Dominique	CHIRENS FC
FISCHER Romain	EYZIN ST SORLIN FC
QUIAN FERRERO Romain	SEYSSINET AC
QUINTO Laurent	VALLEE GRESSE FC
VIAL Allan	CHATTE US
RIVOIRE PERROCHAT Guillaume	VALLEE GRESSE FC
SANCHES Noah	ST MAURICE EXIL AM.L
TRAORE Mohamed	US LA RAVOIRE

CFI SENIORS LES 15 ET 29 NOVEMBRE

Liste des inscrits au 21 octobre

CFI SENIORS (1)	
NOM PRENOM	CLUB
ARGOUD David	CLAIX F
BELLINA Christophe	CHIRENS FC
BOUDJAHFA Nabil	ST MAURICE EXIL AM.L
CERQUEIRA Medhi	ESTRABLIN
DECOSSE Julien	CHIRENS FC
GIACOMELLI Enzo	CLAIX F
HACHANI Sami	ECHIROLLES FC
JULLIA Jimmy	BEAUVOIR ROYAS
LAGHRISSI Abdellali	ISLE D'ABEAU F.C.
LEPAGE David	CHIRENS FC
LIMOUZIN Nathan	RCH
MAHROUG Samir	ISLE D'ABEAU F.C.
MATHIAS Pierrick	ESTRABLIN
MOUNJI Abdelfateh	ISLE D'ABEAU F.C.
ODRU Florentin	BOURGOIN J. FC annulé
RIVELA Julien	BILIEU FC
RIVOIRE Antoine	REVENTIN US
RIVOIRE PERROCHAT Guillaume	VALLEE GRESSE FC
TROITSKY Loic	FC OISANS
VIAL Allan	CHATTE US

CERTIFICATION CFF1 CFF2 CFF3 LE 6 NOVEMBRE 2024

CERTIFICATION CFF3 DU 6 NOV 2024	
NOM PRENOM	CLUB
GLENAT David	A.S.L. ST CASSIEN
MIRABEL Laurent	O. NORD DAUPHINE
N'KOSO Bijou	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
ORCEL Sebastien	U.S. RUY MONTCEAU
KHODJA Elies	FC VALENCE
CERTIFICATION CFF2 DU 6 NOV 2024	
FRANCO Gregory	SPORTING NORD ISERE
GUERGAZI Kamel	U.S. CHATTOISE
CARRET Matteo	LA SURE
CERTIFICATION CFF1 DU 6 NOV 2024	
MIRO BOSCH Hendrik Benjamin	F.C. BALMES NORD ISERE
MAAFA Mohamed Amine	USVO
POINARD Allison	VALLEE DE L'HIEU

PLANNING 24-25

Thème	Date	Lieu
CFI U6U9 (1)	22/08/2024	St André le Gaz
	12/09/2024	
CFI U10U13 (1)	23/08/2024	
	13/09/2024	
CFI U6U9 (1)	3 octobre 2024	2 Rochers FC
	17 octobre 2024	
CFI U10U13 (1)	4 octobre 2024	
	18 octobre 2024	
CFI FUTSAL (1)	21 & 22 nov. 2024	Chatte ?
Module GB	25 & 26 nov. 2024	Romans
CFI U14-U19 (2)	14 novembre 2024	St Maurice l'Exil
	28 novembre 2024	
CFI SENIORS (1)	15 novembre 2024	
	29 novembre 2024	
AF Accompagnateur d'équipe		
CFI PROJET CLUB (1)	5 décembre 2024	District Isère Sassenage
CFI PROJET CLUB (2)	16 janvier 2025	
CFI U14-U19 (3)	6 février 2025	FC Balmes Nord Isère
	20 février 2025	
CFI SENIORS (2)	7 février 2025	
	21 février 2025	
CFI U6-U9 (2)	06 mars 2025	AS Tullins Fures
	20 mars 2025	
CFI U10U13 (3)	07 mars 2025	
	21 mars 2025	
CFI U6U9 (3)	03 avril 2025	FC Bourgoin Jallieu
	17 avril 2025	
CFI U10U13 (4)	04 avril 2025	
	18 avril 2025	
CFI U14-U19 (4)	15 mai 2025	
	29 mai 2025	
EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025		
Certif 1	06 novembre 2024	Sassenage
Certif 2	14-mai-25	Sassenage

INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont désormais disponible [sur maformation.fff.fr](http://sur.maformation.fff.fr).

Dates :

- 24/10/24 à Saint-Priest-en-Jarez (42)
- 07/11/24 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 18/12/24 à Sassenage (38)
- 21/01/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 27/02/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/03/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr